



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015

au 5 Cité de la Traverse - Salle de la Traverse - Poitiers

En vertu des articles L.2131-1, L.5211-2 et L.5211-3 du CGCT, le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture
le
et/ou notifié le
et qu'il est donc exécutoire.
Pour le Président, par délégation,

Secrétaires de séance : Mme RUY-CARPENTIER & M. DEVERGNE

Nbr de membres en exercice : 63

Quorum : 32

Date de la convocation : 13/11/2015

Affichée le : 15/12/2015

Président de séance : Alain CLAEYS, Président

Présents :

BELGSIR El Mustapha, BLUSSEAU Jean-Daniel, BROTTIER Philippe, BURGERES Christine, CHALARD Francis, CHARDONNEAU Jean-Louis, CLEMENT Dominique, CORNU Bernard, CORONAS Patrick, EIDELSTEIN Claude, GERARD Anne, HALLOUMI Abderrazak, HOFNUNG Daniel, JARDIN Florence, KIRCH Olivier, LEY Véronique, LUCAUD Laurent, MORISSEAU Gilles, PELTIER Joëlle, SAUVAGE Corine, SOL Gérard, TANGUY Alain, TRICOT Aurélien, **Membres du Bureau**

ARFEUILLERE Jacques, AUBERT Sylvie, BATAILLE Martine, BLANCHARD Gérald, BOUARD Cendrine, BRILLAUD Jean, CHALLET Louis-Marie, CHAUVIN Jacky, COBERAC Jeannie, COINEAU Dany, COMPTE Jean-Marie, DAIGRE Jacqueline, DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie, DEVERGNE Ludovic, DIVERSAY Michel, FAUGERON Agnès, FRAYSSE Christiane, GARABEDIAN Nicole, GAUBERT Jacqueline, GIRAUD Philippe, JEAN Yves, MARCINIAK Marie-Christine, MORCEAU Francette, PALISSE Philippe, PERRIN Bernard, PERSICO Patricia, PETERLONGO Bernard, PROST Marie-Dolorès, ROUSSEAU Eliane, RUY-CARPENTIER Cécile, SARRAZIN-BAUDOUX Christine, SIRAUT Daniel,
Conseillers communautaires Titulaires

Absents excusés :

FAURY-CHARTIER Michèle, GUERINEAU Diane, MICHELIN Joël, RIMBAULT-RAITIERE Nathalie, ROBLOT Edouard, VALLOIS-ROUET Laurence, VERDIN Alain, **Conseillers communautaires Titulaires**

M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée les pouvoirs écrits, de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Communautaires empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du mandant	Nom du mandataire
HALLOUMI Abderazak (à compter de la 10)	Daniel HOFNUNG
Yves JEAN (à compter de la 10)	Jacqueline GAUBERT
Christine SARRAZIN-BAUDOUX (à compter de la 3)	Francis CHALARD
Eliane ROUSSEAU (à compter de la 2)	Francette MORCEAU
Laurence VALLOIS-ROUET	Christine BURGERES
Diane GUERINEAU	Jean-Daniel BLUSSEAU
Dolorès PROST	Gérald BLANCHARD
Nathalie RIMBAULT-RAITIERE	Laurent LUCAUD

Observations :

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 26 juin 2015 a été approuvé.

Le rendu compte des délégations au Président et au Bureau n'a donné lieu à aucune observation : Liste des Arrêtés de Délégation de Pouvoir au Président - Liste des Marchés et leurs avenants - Liste des Délibérations prises par les Bureaux Délibérants des 3 septembre 2015 et 10 décembre 2015.

L'ordre de passage des délibérations en séance : De la 9 à la 10 puis de la 98 à la 101 puis la 59 et 60 puis l'ordre initial a été repris. Départs : Mme ROUSSEAU à la 2 ; Mme SARRAZIN-BAUDOUX à la 3 ; MM. JEAN et HALLOUMI à la 10 ; M. PALISSE à la 24 ; M. TRICOT à la 66 et M. MORISSEAU à la 98.

N°: 70

Date réception Préfecture

Conseil du 11/12/2015	Identifiant : 2015-0469	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
Titre : Budget Annexe Collecte Traitement Valorisation Déchets (CTVD) - 70 - Produits des services du domaine et vente diverses - Tarifs 2016 des prestations d'incinération en réponse à une consultation publique		
Etudiée par : Le bureau du 12/11/2015 La commission Qualité environnementale, transition énergétique, gestion du cycle de l'eau du 20/11/2015 La commission Générale et des Finances du 04/12/2015		
Rapportée par : PATRICK CORONAS		

Nomenclature Préfecture N° 1 : 8. Domaines de compétences par thèmes

Nomenclature Préfecture N° 2 : 8. Environnement

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : lutter contre le changement climatique de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, au titre de l'opération proposée : prestation d'incinération avec valorisation énergétique en réponse à une consultation publique.

Le champ d'application et les principes fondamentaux du Code des Marchés Publics (titre I, articles 1 à 4) prévoient qu'une collectivité peut répondre à une procédure de marchés publics.

Grand Poitiers propose des prestations d'incinération à titre onéreux : il convient donc d'acter la possibilité offerte de répondre, pour des prestations d'incinération, dans le cadre de procédures de marchés publics,

Il convient donc de maintenir ce principe, au tarif de 102 euros HT par tonne (soit une augmentation de 2 % par rapport à 2015 pour tenir compte de l'évolution des conditions d'exploitation) et, le cas échéant, de permettre l'établissement d'avenants aux contrats ou conventions en cours.

Ce prix doit ainsi permettre à l'UVE de trouver sa juste place au sein du futur plan régional de prévention et de gestion des déchets et dans le cadre de la généralisation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) issue des conclusions du Grenelle de l'Environnement reprises dans la Loi de Finances 2009. A ce dernier titre, il est à noter que l'UVE est assujettie au plus faible niveau de TGAP du fait sa certification d'une part et de la valorisation énergétique d'autre part.

Après examen, il vous est proposé :

1°) de donner votre accord à ce sujet,

2°) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents à intervenir,

3°) les recettes seront encaissées sur l'imputation budgétaire 816.1/70688 du budget annexe CTVD

AFFICHEE LE : 15/12/2015

Adoptée

Vote pour :

Nombre :

Vote contre : Mmes DAIGRE, DELHUMEAU-DIDELOT, PROST, MM. BLANCHARD et ROBLOT, Mme FRAYSSE et M. ARFEUILLERE

Nombre : 7

Pour extrait conforme,

Pour le Président, le Vice Président :



Abstention :

Nombre :

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :